



Mesure 23 : Développer des prises en charge spécifiques

Exécution budgétaire mesure 23 :

Financier	Budget total de la mesure	Réalisé 2009-2010	Taux d'exécution	Budget de la période 2009-2010	Taux d'exécution de la période
PLFSS (DGOS)	126 750 000 €	14 969 500 €	11,8 %	23 500 000 €	63,7 %
PLFSS (DGS)		2 200 000 €			
INCa	9 200 000 €	1 375 189 €	14,9 %	3 190 000 €	43,1 %
Total	135 950 000 €	18 544 689 €	13,6 %	26 690 000 €	69,5 %

Etat d'avancement des actions :

	Etat courant	2010			2011			2012			2013		
		T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	
23.1	Labelliser les centres de référence pour les cancers rares.												
23.2	Favoriser la constitution de bases de données clinicobiologiques (enquêtes transversales répétées avec volet de biosurveillance).	/	/										
23.3	Suivre les personnes à risque génétique.												
23.4	Améliorer la prise en charge des personnes âgées atteintes de cancer.												
23.5	Améliorer la prise en charge des enfants atteints de cancer et lancer un programme d'actions spécifiques vis-à-vis des adolescents atteints de cancer.												

Commentaire Global sur la mesure 23 :

- 23.1 : 15 groupes de cancers rares sont désormais structurés autour de centres experts. La dernière phase du dispositif sera mise en place en 2011, comme prévu.

- 23.2 : un appel à projets pour la constitution de bases clinico-biologiques est programmé fin juin 2011.

- 23.3 : le dispositif d'oncogénétique a été renforcé en 2010. Le suivi des structures pilotes pour la prise en charge des personnes identifiées à haut risque héréditaire de cancer a été mis en place, conformément au plan.

- 23.3 : l'organisation d'oncogériatrie est en cours d'évolution. Le bilan des actions menées par les unités pilotes conduit à déployer au niveau national le dispositif via un appel à projets lancé en mars 2011.

- 23.5 : le développement d'actions spécifiques pour l'adolescent se fera au travers des organisations interrégionales de recours en cancérologie pédiatrique identifiées en 2010. 5 projets ont été par ailleurs sélectionnés pour expérimenter un programme personnalisé de l'après-cancer des patients traités dans l'enfance et l'adolescence ; ils débiteront en juin 2011 (18 mois). L'augmentation des unités de sang placentaire collectées se poursuit avec 12.140 USP enregistrées sur le Registre France Greffe de Moelle (+15% par rapport à déc. 2010). Depuis mars 2011, le réseau de collecte de sang de cordon à visée allogénique s'est élargi avec l'ouverture d'une banque supplémentaire (9 banques au total) et de 6 maternités supplémentaires engagées (41 maternités au total).

Indicateurs de résultats de la mesure 23 :

Libellés indicateurs	Valeurs	Dates de valeurs	Commentaire
Développement de la conservation d'unités de sang de cordon	12 140	30/04/2011	au 30 avril 9 banques actives 41 maternités de collecte
	11 441	04/03/2011	au 28 février 2011 11441 USP enregistrés au RFGM et toujours 8 banques et 35 maternités
	10 599	30/11/2010	8 banques en activité fin 2010 avec 34 maternités associées au réseau français de sang placentaire
	8 501	01/01/2010	nombre d'unités de sang placentaire inscrites sur le registre France greffe de moelle
	7 051	01/01/2009	nombre d'unités de sang placentaire inscrites sur le registre France greffe de moelle
Nombre de cancers rares bénéficiant d'une organisation autour de centres experts	15	10/12/2010	
	8	29/05/2009	T0 2009
Taux d'utilisation d'un outil d'évaluation gériatrique pour les patients âgés	0%	01/06/2011	données disponibles à partir de 2012
	0%	16/05/2010	outil de dépistage oncogériatrique non utilisé avant fin 2010